



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
Service secrétariat général  
Affaire suivie par : Frédérique Latil  
Tél : 04.92.30.37.16  
Fax : 04.92.30.37.50

Digne-les-Bains, le 22 novembre 2016

**La directrice départementale**  
**aux maires des Alpes-de-Haute-Provence**  
**destinataires in fine**

**OBJET** : mesures de prévention contre l'influenza aviaire

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

De nouveaux cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été détectés chez les oiseaux sauvages et dans des élevages commerciaux en Hongrie, en Pologne, en Allemagne, en Croatie, au Pays-Bas, au Danemark et également autour du lac de Constance, à la frontière entre la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche. La Suisse a également notifié un cas détecté sur le lac Léman.

L'Agence nationale d'évaluation de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a rendu un avis imposant d'élever le niveau de risque pour le territoire national. Un arrêté du ministre de l'agriculture, publié le 17 novembre 2016 a ainsi relevé le niveau de risque à « modéré » pour l'ensemble du territoire métropolitain et au niveau « élevé » pour certaines zones à risque particulier (zones humides notamment), **dont ne fait pas partie votre commune.**

Il vous est demandé d'informer les détenteurs d'élevages de volailles non-commerciaux (basses-cours) d'exercer une surveillance quotidienne de leurs animaux. Un dépliant est annexé à cet envoi reprenant l'ensemble des mesures à prendre. Nous vous engageons à en faire une diffusion large sur votre commune. Vous pourrez également le trouver en ligne à l'adresse suivante :

[Agriculture.gouv.fr/des-mesures-et-indemnisations](http://Agriculture.gouv.fr/des-mesures-et-indemnisations) (cliquer sur « la gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire » ; document « pour en savoir plus sur les mesures à déployer »).

La mise en œuvre de ces mesures est essentielle pour éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages contre le risque qu'il représente.

Je vous remercie de faire le nécessaire auprès de vos administrés pour les sensibiliser sur l'importance de ces mesures.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire (Contact : Annette Dachy au 04 92 30 37 21).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La directrice départementale  
de la cohésion sociale et  
de la protection des populations  
des Alpes-de-Haute-Provence



**Mireille DERAY**